

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 février 2017

Le vingt-quatre février deux mil dix-sept, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt février deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le vingt février deux mil dix-sept.

Membres en exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Procurations : 3 Votants : 13.

Véronique Lapiéd est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du vingt-trois janvier deux mil dix-sept est adopté, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Administration générale : élection d'un nouvel adjoint ; désignation des commissions communales et de leurs membres ; commission d'appel d'offres ; désignation des délégués communaux dans les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et dans les associations ;

Finances : arbitrage des projets prioritaires pour le budget primitif de 2017 ; emprunt pour les travaux réseaux humides La Combe et Avalon ;

Urbanisme : approbation de l'avant-projet sommaire des travaux coordonnés La Combe ; syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) : approbation de l'opération 17.001.426 enfouissement basse tension/télécom La Combe ; SÉDI : transfert de la compétence éclairage public (réalisation d'un diagnostic de base) ;

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire.

Administration générale***1. Élection d'un nouvel adjoint***

Monsieur le maire précise que le préfet de l'Isère lui a fait connaître, par courrier du 20 février 2017, qu'il a accepté la démission de Patrick Ceria de sa fonction de 1^{er} adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal présentée par courrier du 31 janvier 2017.

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comme il y a lieu de n'élire qu'un seul adjoint, et sur proposition du maire, le conseil municipal décide, **par 12 voix pour** (J. Viret, M. Poinson, P. Zacharie, A. Kiezer, T. Michaud, A. Fouillet, M.-L. Caporale, G. Chabert-Dumand, P. Morand, L. Orliaguet, L. Etienne, O. Chabert, O. Roziau) **et 1 abstention** (V. Lapiéd), qu'il y sera procédé sans élection complémentaire préalable.

Monsieur le maire rappelle que, concernant le rang de ce nouvel adjoint, deux procédures sont ouvertes par les textes applicables :

- sur la base de l'article R2121-2 du CGCT, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur élection, le nouvel adjoint occupant ainsi le dernier rang des adjoints et chacun des adjoints restant passant au rang supérieur ;
- le conseil municipal peut toutefois décider, en application du dernier alinéa de l'article L.2122-10 du CGCT, que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant, c'est-à-dire élire un nouvel adjoint qui occupera directement le poste de 1^{er} adjoint. Cette décision doit nécessairement faire l'objet d'une délibération préalable.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, que les adjoints prendront rang dans l'ordre de leur élection, le nouvel adjoint occupant ainsi le dernier rang des adjoints et chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Arrivée de Thomas Michaud (20 h 20), ce qui porte à 11 le nombre des présents et à 14 le nombre des votants.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L2122-4, L2122-7, L2122-7-1 et L2122-7-2 du CGCT).

Agnès Fouillet et Laurent Orliaguet ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. nombre de votants (enveloppes déposées)	14
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. nombre de suffrages exprimés [b - c].....	14
e. majorité absolue.....	8

Marie-Laure Caporale a obtenu quatorze voix (14).

Marie-Laure Caporale ayant obtenu dès le premier tour de scrutin la majorité absolue a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée.

2. Désignation des commissions communales et de leurs membres

Jacques Viret, maire, est président de droit de toutes les commissions communales.

1) cinq **commissions de travail**, chacune étant constituée de plusieurs groupes de travail, sont modifiées comme suit.

Urbanisme : responsable Pierre Zacharie.

Eau et assainissement : Pierre Zacharie, Thomas Michaud, Laurent Orliaguet, Olivier Roziau.

Aménagements, travaux voirie : Pierre Zacharie, Thomas Michaud, Odile Chabert, Olivier Roziau.

Sécurité : Patrick Morand, Laurent Orliaguet, Olivier Roziau.

Habitat constructions / Patrimoine : Pierre Zacharie, Andrée Kiezer, Thomas Michaud, Véronique Lapied, Agnès Fouillet, Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand, Laurence Etienne.

Animation : responsable Marie-Laure Caporale.

Vie associative : Andrée Kiezer, Marie-Laure Caporale, Gaëlle Chabert-Dumand.

Fêtes et cérémonies : Michel Poinson, Pierre Zacharie, Andrée Kiezer, Marie-Laure Caporale, Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand.

Culture : Marie-Laure Caporale, Véronique Lapied, Gaëlle Chabert-Dumand, Laurence Etienne.

Tourisme rural : Marie-Laure Caporale, Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand.

Vie sociale : responsable Andrée Kiezer.

Scolaire : Andrée Kiezer, Agnès Fouillet, Laurent Orliaguet, Odile Chabert.

Jeunesse et sports : Véronique Lapied, Laurent Orliaguet, Olivier Roziau.

Lien intergénération : Andrée Kiezer, Thomas Michaud, Véronique Lapied, Gaëlle Chabert-Dumand.

Affaires sociales : Andrée Kiezer, Gaëlle Chabert-Dumand.

Environnement : Véronique Lapied, Agnès Fouillet, Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand, Laurence Etienne.

Cimetière : Andrée Kiezer, Marie-Laure Caporale, Laurence Etienne, Olivier Roziau.

Finances : responsable Odile Chabert.

Suivi dépenses et budget : Michel Poinson, Pierre Zacharie, Andrée Kiezer, Marie-Laure Caporale, Odile Chabert.

Relations administrations : Michel Poinson, Odile Chabert.

Communication : responsable Michel Poinson.

Informations communication : Michel Poinson, Véronique Lapied, Odile Chabert.

Groupes de suggestions : Michel Poinson, Andrée Kiezer, Odile Chabert, Olivier Roziau.

2) Une **commission de contrôle**, constituée de quatre groupes de travail. Responsable : Jacques Viret.

Appel d'offres : Jacques Viret, Michel Poinson, Pierre Zacharie, Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand, Odile Chabert, Olivier Roziau.

Permis de construire : Jacques Viret, Michel Poinson, Pierre Zacharie, Marie-Laure Caporale, Thomas Michaud, Patrick Morand.

Agriculture et forêts : Thomas Michaud, Véronique Lapied, Agnès Fouillet.

Impôts directs : Jacques Viret, Michel Poinson, Agnès Fouillet, Odile Chabert.

À l'unanimité.

3. Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal,

Considérant qu'à la suite de la démission de Patrick Ceria, membre suppléant de la CAO, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

DÉCIDE, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée (article L2121-21 du code général des collectivités locales).

DÉSIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : Jacques Viret, maire.

Membres titulaires

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste unique : Michel Poinson, Pierre Zacharie, Odile Chabert.

Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Sièges à pourvoir	3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir)	4,67

	Voix obtenues	Attribution au quotient (=1 ^{re} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste unique	14	2	1	3

Proclame élus les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suivants : Michel Poinson, Pierre Zacharie, Odile Chabert.

Membres suppléants

La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Liste unique : Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand, Olivier Roziau.

Nombre de votants	14
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Sièges à pourvoir	3
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir)	4,67

	Voix obtenues	Attribution au quotient (=1 ^{re} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste unique	14	2	1	3

Proclame élus les membres suppléants de la commission d'appel d'offres suivants : Gaëlle Chabert-Dumand, Patrick Morand, Olivier Roziau.

4. Désignation des délégués communaux dans les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et dans les associations

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à plusieurs syndicats intercommunaux et qu'il convient de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune conformément aux articles L5211-6 à L5211-8 du code général des collectivités territoriales, en remplacement de Patrick Ceria.

Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints. Suite à la

démission du premier adjoint et à l'élection d'un nouvel adjoint, Jacques Viret est donc désigné conseiller communautaire et Michel Poinson, premier adjoint, conseiller communautaire suppléant.

Participation aux commissions intercommunales :

- commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Michel Poinson ;
- commission eau et assainissement : Jacques Viret ;
- schéma directeur intercommunal eau et assainissement : Jacques Viret ;
- commission agriculture et forêt : Thomas Michaud, Véronique Lapied ;
- commission agriculture et forêt / Référent Vigifoncier : Bruno Mathon (technicien) ;
- commission aménagement de l'espace et foncier : Jacques Viret ;
- commission culture : Marie-Laure Caporale, Véronique Lapied ;
- commission déchets ménagers : Jacques Viret, Pierre Zacharie ;
- commission économie : Michel Poinson, Odile Chabert ;
- commission habitat et logement : Andrée Kiezer ;
- commission jeunesse et prévention : Andrée Kiezer ;
- commission numérique et haut débit : Michel Poinson ;
- commission personnes âgées : Andrée Kiezer ;
- commission sports : Laurent Orliaguet ;
- commission tourisme : Marie-Laure Caporale ;
- commission finances : Jacques Viret.

À l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- commission intercommunale Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : Laurence Etienne et Olivier Roziau ;
- pour le jalonnement cyclable : Laurent Orliaguet, référent élu, et Patrick Montmayeur, référent technique.

Syndicat intercommunal du Bréda et de la combe de Savoie (SIBRECSA) : en application des statuts du SIBRECSA, il appartient au nouveau conseil communautaire de la CCPG de désigner les délégués des communes. Pour les communes de mille habitants et moins, les modalités de désignation sont les suivantes : un titulaire, pas de suppléant. Les membres du conseil municipal décident de proposer à la CCPG Pierre Zacharie comme titulaire.

Espace Belledonne

À l'unanimité, sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal désigne :

- Patrick Morand comme représentant titulaire de la commune au sein de l'Espace Belledonne et Agnès Fouillet, en tant que suppléante ;
- Patrick Morand comme représentant de la commune au sein du comité de programmation Leader Belledonne 2014-2020 et Agnès Fouillet, en tant que suppléante.

Finances

5. Arbitrage des projets prioritaires pour le budget primitif de 2017

6. Emprunt pour les travaux réseaux humides La Combe et Avalon

Monsieur le maire rappelle que pour financer les travaux des réseaux d'humides de La Combe et Avalon, le conseil municipal du 23 janvier 2017 a décidé de recourir à l'emprunt.

Il présente le projet de contrat de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes dont les conditions sont les suivantes :

Montant (en €)	500 000,00
Durée totale (en nombre d'échéances)	80
Profil d'amortissement	Échéance Constante
Périodicité des amortissements	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Différé d'amortissement	0
Point de départ d'amortissement	25/05/2017
Date de première échéance	25/08/2017

Date de deuxième échéance	25/11/2017
Base de calcul	30/360
Taux d'intérêt	Taux fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	1,680%

Le montant total des intérêts sera de 89 734,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve ce contrat de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes ;
- autorise monsieur le maire à le signer et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues.

Urbanisme

7. Approbation de l'avant-projet sommaire des travaux coordonnés La Combe

Monsieur le maire présente le projet de travaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et d'alimentation en eau potable, au hameau de La Combe, et son dossier technique dressé par Profils études, selon sa mission de maîtrise d'œuvre.

Ce projet est estimé à 180 812,00 € HT soit 216 974,40 € TTC pour un coût total de l'opération estimée à 231 184,80 € (comprenant la maîtrise d'œuvre et les frais de topographie).

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le dossier technique dont le devis comprend :

organisation de chantier	5 140,00 €
travaux préparatoires	7 224,00 €
travaux en tranchée	56 782,00 €
terrassements pleine masse	8 370,00 €
assainissement et drainage	23 418,00 €
alimentation en eau potable	19 984,00 €
branchements	16 748,00 €
éléments de regards, grilles, chambres	14 871,00 €
maçonnerie, gros œuvre	1 105,00 €
travaux de surface	24 370,00 €
récolements, contrôles et essais	2 800,00 €
Total HT	180 812,00 €
TVA 20 %	36 162,40 €
Total TTC	216 974,40 €;
- charge monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles dans la réalisation du projet, notamment la signature des pièces des marchés à intervenir, les dossiers de demande d'autorisation d'exécution et de servitudes éventuels.

8. Syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) : approbation de l'opération 17.001.426 enfouissement basse tension/télécom La Combe

Suite à notre demande, le SÉDI envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés : **commune de Saint-Maximin - affaire n° 17-001-426 - Enfouissement BT/TEL La Combe.**

SÉDI - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire Enédis, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 111 659 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 107 350 €
- 3) la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI s'élève à 0 €
- 4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ 4 309 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel	111 659 €
financements externes	107 350 €
participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements)	4 309 € ;
- prend acte de la participation aux frais du SÉDI pour

SÉDI - Travaux sur réseau télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire Orange, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 36 018 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 2 500 €
- 3) la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI s'élève à 1 715 €
- 4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ **31 803 €**

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel	36 018 €
financements externes	2 500 €
participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements)	33 518 € ;
- prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour **1 715 €**

9. SÉDI : transfert de la compétence éclairage public (réalisation d'un diagnostic de base)

Le SÉDI propose à ses adhérents la réalisation de diagnostic Éclairage public. Ce diagnostic prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public. Ce programme prévoit également d'établir la cartographie informatique du réseau.

La commune assumera la part non financée par le SÉDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 5 juillet 2010 à 6 % du montant HT de l'opération.

Il est proposé au conseil municipal que la commune demande son intégration dans ce programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **13 voix pour** (M. Poinson, P. Zacharie, A. Kiezer, M.-L. Caporale, T. Michaud, V. Lapied, A. Fouillet, G. Chabert-Dumand, P. Morand, L. Orliaguet, L. Etienne, O. Chabert, O. Roziau) **1 abstention** (J. Viret) :

- de faire réaliser par le SÉDI un diagnostic de l'éclairage public de base de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau) ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

10. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 24 janvier 2017 (décision 006) : l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux coordonnés de La Combe et la signature de la lettre de commande de la SARL Profils études (ZI - 52, rue du Moirond - 38420 Domène) pour un montant de 11 842,00 € HT (y compris établissement de levers topographiques pour 1 250,00 € HT), soit 14 210,40€ TTC ;
- 20 février 2017 (décision 007) : la signature du devis pour l'achat d'isolairs de la société Nevadis - Leader collectivité (BP 505 - 26005 Valence cedex) pour un montant de 481,39 € HT, soit 562,21 € TTC.

Jacques VIRET : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Michel POINSON : présent

Gaëlle CHABERT-DUMAND :
absente, donne procuration à V. Lapiéd

Pierre ZACHARIE : présent

Patrick MORAND : présent

Andrée KIEZER : présente

Laurent ORLIAGUET : présent

Thomas MICHAUD : arrivé à 20 h 20

Laurence ETIENNE : présente

Véronique LAPIED : présente

Odile CHABERT : absente, donne procuration à P. Morand

Agnès FOUILLET : présente

Olivier ROZIAU : absent, donne procuration à M. Poinson.